Zeitschrift: Protar

Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

Band: 8 (1941-1942)

Heft: 7

Artikel: Exercices de bataillons et de compagnies

Autor: Semisch, Guido

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-362862

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Die Schätzung der Windstärke nach obigen Methoden unterliegt in hohem Masse der subjektiven Auffassung des Beobachters und es ist besonders für wissenschaftliche Feststellungen im Luftschutz notwendig, einen Apparat zu verwenden, der unabhängig von persönlichen Fehlern ist.

Ein solcher Apparat, die *Wild'sche Windstärketafel*, besteht aus einer Metallscheibe, die um eine am Ende angebrachte Achse drehbar ist. Eine Windfahne stellt die Scheibe stets senkrecht zur Windrichtung. Luftbewegung hebt die bei Windstille senkrecht herabhängende Tafel um einen umso grösseren Ausschlagwinkel, je grösser die Windstärke ist. Am Apparat lassen sich die Windgeschwindigkeiten in Sekundenmetern direkt ablesen.

Ein anderes Instrument zur Messung der Windgeschwindigkeit ist das *Schalenkreuz-Anemometer von Robinson*. Es hat den grossen Nachteil, dass es den schnellen Schwankungen in der Windstärke nur träge folgt und sich aus diesem Grunde für Momentanablesungen weniger eignet als die Wild'sche Stärketafel.

Die Kenntnis der Windstärke hatte bereits im letzten Weltkrieg eine erhebliche Bedeutung. So berichtet *Hanslian*, dass auf deutscher Seite als Höchstgrenzen für «Schwadenschiessen» eine Windgeschwindigkeit von 1,5 Sekundenmetern, für «Gasüberfall» 3 Sekundenmeter und für «Vergiftungsschiessen» 5 Sekundenmeter Geltung gehabt haben.

Für den Luftschutz hat die Registrierung der Windstärke und der Windrichtung insofern Bedeutung, als diese Daten eine Berechnung zulassen, wie weit sich der Gefahrenbereich vom Orte des Kampfstoffeinsatzes ausdehnt und bei Berücksichtigung aller zusätzlichen Faktoren ein Urteil darüber ermöglichen, wie lange Gasgefahr besteht.

Die Kenntnis der Gefahrenzonen und die Gefahrendauer sind unter den Bedingungen des Luftkrieges wesentliche Gesichtspunkte.

Exercices de bataillons et de compagnies

Par le cap. Guido Semisch

Les exercices de bataillons et de compagnies ont pour but d'exercer les cadres dans le fonctionnement de leur charge et la troupe dans le travail d'ensemble. De tels exercices supposent une troupe militairement et techniquement bien entraînée. A cette seule condition un travail fécond pourra être accompli dans la compagnie ou dans le bataillon.

En établissant ces exercices, il faudra prendre garde de rester le plus près possible de la réalité dans le déroulement de l'action. Il s'agit notamment d'une juste évaluation des temps. De plus il faut se dire que dans chaque exercice des fautes se commettent. De ces fautes nous devons tirer les enseignements, puis apporter les améliorations. Ces améliorations porteront sur les domaines les plus divers: discipline, organisation, travail technique, conduite tactique, etc.

La condition primordiale d'un exercice instructif sera la préparation minutieuse de celui-ci par le directeur d'exercice. Sa bonne marche dépendra de la perfection de l'instruction de détail de la troupe. Pour que les enseignements de l'exercice puissent être mis à profit, la critique devra être sans ménagements mais objective, relevant aussi — s'il y a lieu — ce qui a été bien fait. Il faut nous habituer à juger plus sévèrement le travail de la DAP que ce n'était peut-être le cas dans le «bon vieux temps» de 1940. Nous lui devons cette sévèrité, si nous voulons que la DAP soit considérée à l'égal des autres formations de l'armée.

Préparatifs.

Il n'y a qu'une méthode: celle qui s'inspire des principes militaires. Le directeur d'exercice fait le plan de l'exercice sur la base d'une reconnaissance préalable du terrain d'exercice. Il va de soi que le commandant de DAP met à sa disposition les données nécessaires (plans, effectifs des troupes, conditions locales spéciales, etc.). Sur la base de ses connaissances en matière d'aviation, le directeur d'exercice présume un plan d'action de l'ennemi aérien; il doit donc être versé en tactique et technique aériennes.

Les grandes lignes du plan d'exercice jetées, ce plan sera développé devant les arbitres commandés à l'exercice. A chaque arbitre est attribué un secteur, dans lequel il accomplit ses reconnaissances de détail d'après les directives reçues. De cette façon chaque arbitre est amené à collaborer à l'exercice beaucoup plus activement que si on lui mettait en mains un tableau des dégâts tout prêt. L'arbitre élabore sur place un tableau des dégâts de détail pour son secteur. Les arbitres sont ensuite réunis et le directeur d'exercice discute les travaux présentés et y apporte d'éventuels changements ou compléments.

Ensuite le directeur d'exercice coordonne avec un ou deux officiers les différents plans présentés et établit le tableau des dégâts complet de l'exercice. Il est avantageux de revoir encore une fois ce tableau de dégâts juste avant l'exercice, avec les arbitres, sur les lieux mêmes.

Les reconnaissances devront être faites au moins 8 à 15 jours avant l'exercice, car il faut avoir le temps de travailler à fonds la matière. De projets faits à la va-t'en-vite, même par des officiers très doués, ne peuvent sortir des manœuvres intéressantes. On compte en moyenne un jour pour la

reconnaissance par le directeur d'exercice; un jour également devrait suffir aux préparations avec les arbitres. La révision de l'ensemble du plan d'exercice juste avant la manœuvre doit pouvoir se faire en quelques heures. L'étendue de la localité joue naturellement un rôle et l'établissement de l'exercice exigera moins de temps suivant les circonstances.

Relevons en passant une objection, qui, à vrai dire, est rarement émise par l'officier de troupe. On prétend qu'un arbitre appelé d'ailleurs ne connaît pas suffisamment les conditions particulières de la localité et risque suivant le cas de se tromper dans ses jugements. Ceci est faux, la reconnaissance effectuée lui ayant permis d'étudier exactement les conditions locales. En outre on peut juger de la valeur d'une troupe et de ses chefs, au point de vue militaire et technique dans n'importe quel terrain, à condition bien entendu que l'arbitre soit à la hauteur de sa tâche. D'ailleurs les arbitres présentent leurs critiques lors d'un rapport d'arbitres où le directeur de l'exercice peut réduire les critiques exagérées à leur juste valeur. Ayant la vue d'ensemble sur l'exercice, il fera lui-même la critique devant les cadres de l'unité qui a exercé. L'opinion du directeur d'exercice est prépondérante.

On discute souvent du nombre d'arbitres nécessaire. Il serait oiseux et faux de vouloir indiquer un chiffre. S'il y a trop peu d'arbitres, l'aperçu général présente certainement des lacunes; d'importantes observations échappent qui auraient permis de faire ressortir ce qu'il faut améliorer. Mais attention au «surpeuplement» en matière d'arbitres. Le directeur d'exercice décidera finalement du nombre des arbitres; point trop n'en faut!

Exécution de l'exercice.

Afin de placer les chefs de la troupe en face de situations inconnues, la direction de l'exercice et le commandement de la troupe seront distincts. Ceci est heureusement depuis longtemps un principe admis, qui a fait ses preuves.

La mise en action de la troupe et le fonctionnement du service de renseignements se font exactement comme en cas de guerre. Quand les arbitres ont occupé leurs secteurs, le directeur de l'exercice ordonne le commencement de l'exercice. Suivant la situation initiale admise la troupe commence en partant des cantonnements ou bien l'action est déclanchée en partant des stationnements d'attente. La conduite à suivre est présumée connue. L'important est que tout le service de renseignements fonctionne immédiatement en plein. En principe la troupe obéit aux ordres de la direction de l'exercice et des arbitres. Toutefois les arbitres ne donnent pas d'ordres tactiques mais se contentent de provoquer par une description aussi vivante que possible des événements, des rapports de patrouilles et des ordres des chefs à leur troupe. Cette description peut se faire de diverses manières, l'important est que les arbitres décrivent la situation avec autant de réalisme que possible. Ils trouveront des exemples pour leur description dans tous les journaux ou revues; il ne s'agit plus que de les adapter au cas voulu. Les dirigeants de la troupe commandent celle-ci aussi bien pendant l'attente que pendant l'action sur les lieux des dégâts. L'arbitre ne conduit pas la troupe, il ne fait qu'observer une fois que l'action est déclanchée. Il ne peut intervenir que si tout va de travers et que s'ensuive une grave perturbation dans le déroulement de l'exercice.

La troupe doit se comporter dans le terrain comme si un bombardement aérien la menaçait effectivement. Donc pas de promenade à l'allure d'exercice formel du temps de paix, mais rapidité, décision, adaptation au terrain. Le commandement doit agir rapidement et conformément à la situation que les rapports lui font connaître. Plus les ordres seront clairs et simples, meilleur sera le travail de la troupe.

Afin que l'action ne connaisse pas de temps d'arrêt et que le commandement de la troupe soit sans cesse mis en face de situations nouvelles, les arbitres devront avoir des hommes de liaison à leur disposition personnelle. S'ils ne peuvent pas transmettre leurs observations aux patrouilles de police, ils envoyent leurs messages par l'estafette qui leur est attribuée, afin de provoquer à tout prix une décision du commandement de la troupe. Le fait de forcer les chefs à devoir sur la base de rapports juger une situation, de prendre ensuite des décisions et d'exprimer celles-ci sous forme d'ordres, fait à mon avis précisément la valeur des exercices de compagnies et de bataillons. Au moyen du jeu sur cartes on peut développer l'esprit de décision et la technique du commandement, mais exercer ceci théoriquement sur la carte ou sur le terrain avec la troupe sont deux choses bien différentes. Lors de l'exercice avec la troupe, des fautes et des insuffisances viennent inévitablement au jour; en outre le service de renseignements peut être effectivement contrôlé et entraîné.

Observations au cours de l'exercice.

Nous nous limiterons à quelques points importants. La chose, qui en général frappe au premier abord est la grande paperasserie. Déjà les patrouilles combattent avec le crayon et le papier. Il faut mettre fin une bonne fois à ces excès. Les observateurs et les patrouilles doivent observer, imprimer dans leur mémoire ce qu'ils voient, puis s'occuper de le transmettre oralement. Qu'on se rende compte que les patrouilles devront travailler dans le vent, sous la pluie, dans l'obscurcissement, dans des nappes gazées, etc. Alors plus question d'écrire. Il faut entraîner les hommes aux rapports oraux. A l'avenir, il faut abolir complètement cette paperasserie. Comme les patrouilles ne doivent pas rapporter oralement au PC, c'est à la CAL qu'elles feront leurs messages qui seront notés par des

hommes capables et transmis ensuite au commandant. Ainsi le commandant peut prendre ses décisions au PC sans être dérangé. Les ordres sortants sont notés par une ordonnance, même s'ils sont directement donnés à un subordonné. La tenue d'un journal est superflue, c'est encore de la paperasse. Le classement séparé et chronologique des rapports reçus et des ordres émis suffit pour établir ensuite le rapport de combat. La transmission par téléphone est souvent cause de retards; la faute en est au manque d'entraînement des téléphonistes. Avec des hommes tant soit peu habiles et une instruction convenable on peut raccourcir considérablement les temps de transmission. En général, cette question paraissant ennuyeuse, on ne lui accorde pas toute l'attention nécessaire pendant l'instruction de détail. Les commandants devraient plus souvent exercer des contrôles dans cette matière.

Du côte technique la troupe a fait des progrès considérables. Il y a naturellement toujours des «sabots». Ceux-là doivent recevoir une instruction complémentaire pour les ramener au niveau de leurs camarades; en cas d'échec ils seront éliminés. Ce ne sont heureusement que des cas rares.

Du côté tactique, les nouvelles conceptions se sont imposées. La valeur d'un service de renseignements fonctionnant bien a été en général reconnue et nous espérons en voir les résultats déjà aux exercices en cours. Les commandants de troupe ont fait en général des progrès dans tous les domaines et ne sont plus autant dépendants de leurs officiers spécialistes. Par contre les chefs de section ont encore trop tendance à rester collés au PC. La place du chef de section est à la tête de sa troupe surtout dans l'action. Ceci est important au point de vue psychologique; la troupe sait que l'officier partage son sort. L'officier peut par son courage personnel et son exemple entraîner sa troupe aux plus hautes performances. Dans les écoles d'officiers on insistera particulièrement sur ce côté de l'enseignement. D'une façon générale, les commandants ont une meilleure vue d'ensemble de la situation, ce qui est dû à un service de renseignements fonctionnant mieux, à une meilleure organisation du travail au PC et également à une meilleure instruction de ces commandants. Par contre des améliorations seraient encore à désirer dans la transmission des ordres. Ce n'est pas uniquement du côté technique qu'il faut chercher la faute. On n'a pas encore compris qu'un ordre doit absolument atteindre un tel subordonné. Les organes de transmission doivent tout mettre en œuvre pour que l'ordre atteigne son destinataire. Il ne suffit pas que le remplaçant du subordonné reçoive l'ordre, s'il ne le transmet pas immédiatement. Sur ce chapitre les commandants seront spécialement stricts et s'assureront par des piquetages pendant le service en général que la transmission des ordres se fasse correctement. En temps de guerre, il sera trop tard.

Quant à la discipline de la troupe en manœuvre, nous avons vu du bon et du mauvais. Constatons d'emblée que la tenue de la troupe dépend uniquement et seulement de ses chefs. Où règne du relâchement, le corps des officiers devra être énergiquement secoué. Fermer les yeux là-dessus pour ménager les officiers, serait un grave manquement. En cas pareil, seule la stricte conception militaire doit prévaloir. Reconnaître franchement et ouvertement ses fautes ou négligences est le premier pas vers l'amendement. Où le corps d'officiers est bien en mains du chef, maint officier peut se développer de façon à exercer une bonne influence sur la troupe. Les cas de relâchement sont heureusement rares chez l'officier, mais il ne faut pas passer dessus. Souvent des complexes psychiques empêchent l'officier de s'affirmer complètement. On le constate surtout chez des officiers d'un certain âge. Les officiers instruits récemment sont, de ce côté, beaucoup mieux préparés. Ils ont d'avantage l'habitude du commandement, ont plus de confiance en eux-mêmes et plus d'allant. Il faut donc s'attacher à rajeunir les cadres. Que les commandants en tiennent compte dans leurs propositions.

Parlons encore rapidement du service d'arbitrage. Seul un officier entraîné militairement, techniquement et tactiquement y sera apte. Par une instruction appropriée à leurs tâches — comme décrit plus haut — on pourra obtenir beaucoup des arbitres et même des officiers moyennement doués accompliront un travail honorable. Le plus difficile est souvent d'apprendre aux arbitres à se mettre dans des situations données et de leur faire imaginer le développement des dégâts d'une façon réaliste. Cela est le fait du directeur d'exercice. La méthode de la collaboration active lors de la préparation de l'exercice s'est avérée excellente. L'arbitre pouvant ainsi faire montre d'initiative a du plaisir à son travail et fournit un effort considérable, qui lui facilite ensuite la tâche pendant l'exercice. Il est complètement renseigné sur la situation dans son ensemble et peut de ce fait remplir sa tâche d'arbitre avec plus de facilité. Il peut donner toute son attention aux détails techniques, au comportement et à la discipline de la troupe.

Ainsi un exercice fournit quantités d'observations dont l'examen permettra de juger de la valeur d'une troupe et de ses chefs. L'important est d'en tirer la leçon et de l'appliquer. C'est le but des exercices de compagnies et de bataillons.